



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL

N° 27

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, d'adopter les dispositions suivantes :

1. Pendant la séance d'aujourd'hui :
  - a) qu'il soit permis aux députés de s'asseoir à d'autres sièges que ceux qui leur ont été initialement attribués et d'y prendre la parole;
  - b) qu'il soit interdit de demander la vérification du quorum;
  - c) qu'à l'exception de la présidente, la représentation des députés présents dans l'enceinte de l'Assemblée qui participent au débat et qui ont le droit de voter lorsque des votes consignés sont demandés soit limitée à ce qui suit :
    - douze députés du gouvernement;
    - six députés de l'opposition officielle;
    - un seul député indépendant libéral à la fois.
  
2. Que les projets de loi qui suivent soient déposés :
  - (N° 54) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act;*
  - (N° 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act;*
  - (N° 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act;*
  - (N° 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act;*
  - (N° 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act;*
  - (N° 59) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act;*
  - (N° 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act.*

3. Qu'après les demandes de consentement, un examen limité des affaires courantes ait lieu et porte notamment sur les affaires ci-dessous dans l'ordre suivant :
  - dépôt des projets de loi auxquels a préalablement consenti l'Assemblée;
  - déclaration de ministre du premier ministre au sujet de la pandémie de COVID-19 et réponses du chef de l'opposition officielle et du député de Saint-Boniface;
    - renonciation aux exigences en matière d'avis de 90 minutes à l'égard des déclarations de ministre;
  - période des questions orales abrégée comme suit :
    - renonciation à la limite de temps de parole de 40 minutes;
    - aucune question supplémentaire;
    - questions posées à tour de rôle dans l'ordre suivant :
      - trois questions de l'opposition officielle;
      - une question d'un député indépendant libéral;
      - trois questions de l'opposition officielle;
      - une question d'un député indépendant libéral;
      - trois questions de l'opposition officielle;
      - une question d'un député indépendant libéral.
4. Que soit examinées et mises aux voix les motions nécessaires pour compléter les autres étapes du processus d'adoption des projets de loi qui suivent :
  - (N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*;
  - (N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*;
  - (N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act*;
  - (N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.
5. Qu'il soit permis que les projets de loi rendus à l'étape de l'étude en comité aujourd'hui soient examinés par le comité plénier plutôt que par un comité permanent.
6. Qu'à l'égard des projets de loi rendus à l'étape de l'étude en comité aujourd'hui pour lesquels des intervenants sont inscrits, il soit renoncé à l'application du paragraphe 92(7) du *Règlement* de manière à ce que le préavis de deux jours ne soit pas requis à l'égard de la réunion et qu'il soit également permis aux intervenants inscrits de fournir des exposés écrits devant paraître dans le *hansard* d'aujourd'hui si les documents sont soumis avant 16 h 30 demain.
7. Que l'Assemblée ne tienne pas compte de l'heure tant que les motions à l'égard des projets de loi susmentionnés n'ont pas été mises aux voix et que les projets de loi qui ont franchi l'étape de l'approbation et de la troisième lecture n'ont pas été sanctionnés.

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

(N° 54) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act;*  
(M. le ministre SCHULER)

(N° 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act;*  
(M. le ministre FIELDING)

(N° 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act;*  
(M. le ministre CULLEN)

(N° 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act;*  
(M. le ministre FRIESEN)

(N° 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act;*  
(M. le ministre FIELDING)

(N° 59) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act;*  
(M. le ministre FRIESEN)

(N° 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act.*  
(M. le ministre FIELDING)

---

M. le *premier ministre* PALLISTER fait une déclaration au sujet de la COVID-19.

MM. KINEW et LAMONT font des observations sur la déclaration.

---

M. le *ministre* FIELDING remet à la présidente, de la part de la lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 15 avril 2020

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes supplémentaires nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 26)

Winnipeg, le 15 avril 2020

La lieutenant-gouverneure remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires au titre du pouvoir d'emprunt du gouvernement à l'égard des services de la province, qu'elle recommande à l'Assemblée législative.

La lieutenant-gouverneure,

Janice FILMON

(Document parlementaire n° 27)

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* WHARTON voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LINDSEY pour la reprise du débat.

M. KINEW intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* WHARTON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WHARTON intervient.

M. SALA pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M. SALA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* GUILLEMARD intervient.

MM. KINEW et LAMONT posent des questions à la ministre.

Le débat se poursuit.

MM. KINEW et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

**TREIZE HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi mentionnés ci-après :

- (N<sup>o</sup> 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act;*
- (N<sup>o</sup> 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act;*
- (N<sup>o</sup> 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act;*
- (N<sup>o</sup> 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act;*
- (N<sup>o</sup> 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act.*

---

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 62 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act.*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WIEBE et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FIELDING dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 62.

(Document parlementaire n° 28)

---

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 58 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) ainsi que MM. SALA et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) et M. LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 57 — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

U. ASAGWARA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* CULLEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 56 — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* CULLEN intervient.

M<sup>me</sup> FONTAINE pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> FONTAINE et M. LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 55 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING exerce son droit de parole jusqu'à 15 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

**SEIZE HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture des projets de loi mentionnés ci-après :

- (N° 54) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act;*
  - (N° 59) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act.*
- 

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, d'examiner et de mettre aux voix les motions nécessaires pour franchir les étapes du processus d'adoption des projets de loi. Elle convient également de ne pas tenir compte de l'heure tant que les motions à l'égard des projets de loi mentionnés ci-après n'ont pas été mises aux voix et que les projets de loi qui ont franchi l'étape de l'approbation et de la troisième lecture n'ont pas été sanctionnés.

- (N° 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act;*
  - (N° 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act;*
  - (N° 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act;*
  - (N° 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act;*
  - (N° 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act;*
  - (N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act;*
  - (N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act;*
  - (N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act;*
  - (N° 61) — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020;*
  - (N° 60) — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response);*
  - (N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act.*
-

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* FIELDING voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier le projet de loi 55 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

M. SALA pose des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. SALA et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 59 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

U. ASAGWARA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA et M<sup>me</sup> LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FRIESEN dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 59.

(Document parlementaire n° 29)

---

M. le *ministre* SCHULER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SCHULER intervient.

MM. KINEW et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. KINEW et WIEBE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* SCHULER dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 54.

(Document parlementaire n° 30)

---

L'Assemblée se forme en comité plénier.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* — et en fait rapport avec les amendements suivants :

Il est proposé que le point 3 du paragraphe 12.3(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, à la fin, de « , celle-ci ne pouvant excéder six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

Il est proposé que le paragraphe 12.3(13) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

Il est proposé que le paragraphe 12.7(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, au passage qui suit « correspond », de « soit à la durée de la proclamation de l'état d'urgence, soit à un certain nombre de jours ou à une période donnée n'excédant pas six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

Il est proposé que le paragraphe 12.8(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

Il est proposé que le paragraphe 12.14(2) figurant à l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après « modification », de « , cette durée ne pouvant excéder six mois à compter de l'entrée en vigueur du décret ».

Il est proposé que le paragraphe 12.14(3) figurant à l'article 3 du projet de loi soit supprimé.

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'article 12.15, de ce qui suit :

**Décrets interdits relativement à la réponse à une demande de communication de renseignements**

**12.16** Les ordres que les articles 12.3, 12.6, 12.14 et 12.15 permettent de prendre ne peuvent l'être relativement à la réponse à une demande de communication de renseignements présentée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*.

Il est proposé que le paragraphe 20(2) figurant au paragraphe 7(2) du projet de loi soit amendé par substitution, à « 100 000 \$ », de « 50 000 \$ ».

Il est proposé que le paragraphe 7(4) du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 20(6), de ce qui suit :

**Disculpation**

**20(7)** Ne contrevient à un décret pris en vertu des articles 12 ou 12.3 quiconque peut prouver qu'il a pris toutes les mesures raisonnables pour empêcher la contravention.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 55 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 56 — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 57 — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 58 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 59 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 62 — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

Le comité plénier examine le projet de loi 200 — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act* — et en fait rapport sans amendement.

---

L'Assemblée convient de procéder à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi 54 et 59 et de les sanctionner.

---

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont a fait rapport le comité plénier, sont approuvés, lus une troisième fois et adoptés :

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*;

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*;

(N° 30) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act*.

---

Est approuvée, lue une troisième fois et adoptée la version amendée du projet de loi 54 — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

---

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont a fait rapport le comité plénier, sont approuvés, lus une troisième fois et adoptés :

(N° 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*;

(N° 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act*;

(N° 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act*;

(N° 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act*.

---

M. le *ministre* FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 59 — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act* — dont a fait rapport le comité plénier.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN et U. ASAGWARA interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

---

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont a fait rapport le comité plénier, sont approuvés, lus une troisième fois et adoptés :

(N° 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act*;

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act*.

---

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

\_\_\_\_\_

M. PIWNIUK, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 15 avril 2020 du Comité :

**EN COMITÉ**

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le pouvoir d'emprunter la somme maximale de cinq milliards de dollars (5 000 000 000 \$) et de l'affecter au budget.

Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, la somme maximale de 1 000 000 000 \$ prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget supplémentaire.

Il est fait rapport de ces résolutions. Le rapport est déposé.

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* GOERTZEN propose que l'Assemblée approuve le rapport du Comité des subsides tendant à l'approbation des résolutions sur le projet de loi intitulé *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)* et le projet de loi de crédits intitulé *Loi d'emprunt de 2020* pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* FIELDING propose que soit accordé le pouvoir d'emprunter, au titre de dépenses en capital, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, la somme de cinq milliards de dollars (5 000 000 000 \$).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* FIELDING propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, la somme de 1 000 000 000 \$ prévue à la partie A (Dépenses de fonctionnement) du budget supplémentaire déposé à l'Assemblée au cours de la présente session.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 60 — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response)* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

---

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 60 — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. KINEW, WIEBE et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

M. le *ministre* FIELDING propose la première lecture du projet de loi 61 — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

---

M. le *ministre* FIELDING propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 61 — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FIELDING intervient.

MM. WIEBE et LAMONT posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WIEBE et LAMONT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

---

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 60 — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response)* — et en fait rapport sans amendement.

Le comité plénier examine le projet de loi 61 — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020* — et en fait rapport sans amendement.

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont a fait rapport le comité plénier, sont approuvés, lus une troisième fois et adoptés :

(N<sup>o</sup> 61) — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020*;

(N<sup>o</sup> 60) — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response)*.

Janice FILMON, *lieutenant-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 19 h 47 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner.

« (N<sup>o</sup> 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 15) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 30) — *Loi modifiant la Loi sur la pêche, la Loi sur les forêts et la Loi sur les parcs provinciaux/The Fisheries Amendment, Forest Amendment and Provincial Parks Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 54) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 55) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 56) — *Loi modifiant la Loi sur l'obligation alimentaire/The Family Maintenance Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 57) — *Loi modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 58) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 59) — *Loi modifiant la Loi sur la santé publique/The Public Health Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 62) — *Loi modifiant la Loi de la taxe sur les carburants et la Loi de la taxe sur les ventes au détail/The Fuel Tax Amendment and Retail Sales Tax Amendment Act* »;

« (N<sup>o</sup> 200) — *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation municipale/The Municipal Assessment Amendment Act* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

\* \* \*

La présidente s'adresse à la lieutenant-gouverneure en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner les projets de loi indiqués ci-après :

« (N<sup>o</sup> 60) — *Loi de 2020 portant affectation de crédits (réponse à la COVID-19)/The Appropriation Act, 2020 (COVID-19 Response)* »;

« (N<sup>o</sup> 61) — *Loi d'emprunt de 2020/The Loan Act, 2020* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure remercie l'Assemblée législative et sanctionne les projets de loi en question. »

À 19 h 51, la lieutenant-gouverneure se retire.

---

La séance est levée à 19 h 54 jusqu'à ce que la présidence convoque l'Assemblée.

La présidente,

Myrna Driedger